

Le Pêch' Lune de Borex

N°007

Juin 2023

Habitants : 1'153

Superficie : 210 ha

Habitans : Borésiens



Edito

Et la lumière fut

La lumière artificielle, autrefois source de quiétude pour l'homme, est devenue pollution. Elle trouble le sommeil de l'homme ou son système endocrinien ; elle nuit et perturbe la faune ainsi que son orientation ou son comportement nutritionnel et reproductif. Par ailleurs, inadaptée, c'est-à-dire mal orientée et/ou trop ancienne, elle est un gouffre énergétique et financier. Nos autorités, conscientes de ce gaspillage énergétique et environnemental, nous incitent à trouver les moyens de le réduire, d'améliorer par la même notre santé. La modernisation et l'optimisation de l'éclairage public en sont des axes de développement. C'est aussi une action proposée dans le cadre du PECC (Plan Energie et climat communal).

matière nous permettent d'y remédier, c'est-à-dire de mieux éclairer en réduisant notre impact énergétique et notre facture. A Borex, tous les luminaires de la commune se sont vus remplacés par un éclairage LED basse consommation en fin d'année 2022, suite à un vote unanime du conseil communal. Aujourd'hui, notre concept est moderne, aux normes, efficace en terme d'éclairage, et intelligent : chaque candélabre est autonome. Il convient désormais d'ajuster l'éclairage pour que la faune et l'homme trouvent un équilibre. En attendant, la municipalité et le personnel communal vous souhaitent un été éclairé et lumineux.

Pascaline Keller, Municipale



Prévention santé / police / sécurité / divers rappels

Canicule :

Les grandes chaleurs peuvent être dangereuses ! Pour éviter tout souci, il est important de se reposer et de rester au frais. Réduisez vos activités physiques aux heures de forte chaleur, fermez les fenêtres, volets et rideaux et aérez bien la nuit. N'oubliez surtout pas de boire beaucoup d'eau.

Si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être en situation de détresse, ou si vous-même avez besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler votre médecin traitant, ou Mme Sabrina Perraudin, Municipale, qui se tient à votre disposition pour toutes demandes de renseignements complémentaires concernant l'aide et la solidarité, au 077.421.65.42 ou par email à sperraudin@borex.ch



Cambriolages :

Avec les vacances qui approchent, en cas d'absence prolongée, veuillez prendre les précautions nécessaires afin de montrer le moins possible que votre logement est inoccupé. Des gestes simples, comme l'installation de minuteurs pour l'éclairage et la conservation du courrier à la Poste, peuvent décourager les cambrioleurs. Evitez également de publier sur les réseaux sociaux, avant votre retour de vacances.

Démarchage itinérant :

Comme chaque année, avec le retour des beaux jours, les sollicitations de services à domicile deviennent monnaie courante. Ceux-ci concernent principalement les nettoyages en général des maisons individuelles, tels que façades, toitures, jardins, etc. Or, ces travaux ne sont pas toujours proposés par des professionnels, lesquels pratiquent des prix excessifs qui ne seront jamais en adéquation avec le travail fourni. Malgré les propositions financières alléchantes, il faut dans la mesure du possible s'abstenir de faire commerce avec ces itinérants qui viennent principalement de France, mais qui circulent, la loi helvétique leur permettant, avec des véhicules automobiles immatriculés en Suisse. Par ailleurs, pour les nettoyages, ces ouvriers utilisent parfois, des produits non autorisés, lesquels polluent et peuvent causer des dégâts sur la faune et la flore.

Fausses collectes :

Il est également important de rappeler que certaines personnes, s'exprimant souvent dans un mauvais français, effectuent du porte à porte afin de soutirer de l'argent.

Ces derniers comptent sur la sensibilité des habitants en leur montrant des images d'enfants en détresse, souvent sur des photocopies qui portent les logos d'organisations caritatives non gouvernementales telles que ceux de La Croix Rouge, Médecins du Monde, ce qui est totalement illégal. Les vrais représentants de ces ONG sont aisément identifiables par des badges officiels. En cas de doute,appelez la Gendarmerie, via le 117.

Tondeuse / bruit :

Selon l'art. 66 de notre Règlement de police – Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit.

- entre 22h00 et 07h00, ainsi que les jours de repos publics tels que définis à l'article 79 du présent Règlement ;
- entre 12h00 et 13h00 du lundi au vendredi ;
- le samedi avant 09h00 et après 18h00, ainsi qu'entre 12h00 et 13h30.

La présente interdiction comprend les tondeuses, les débroussailleuses, les scies électriques et tous engins bruyants et susceptibles de gêner le voisinage.



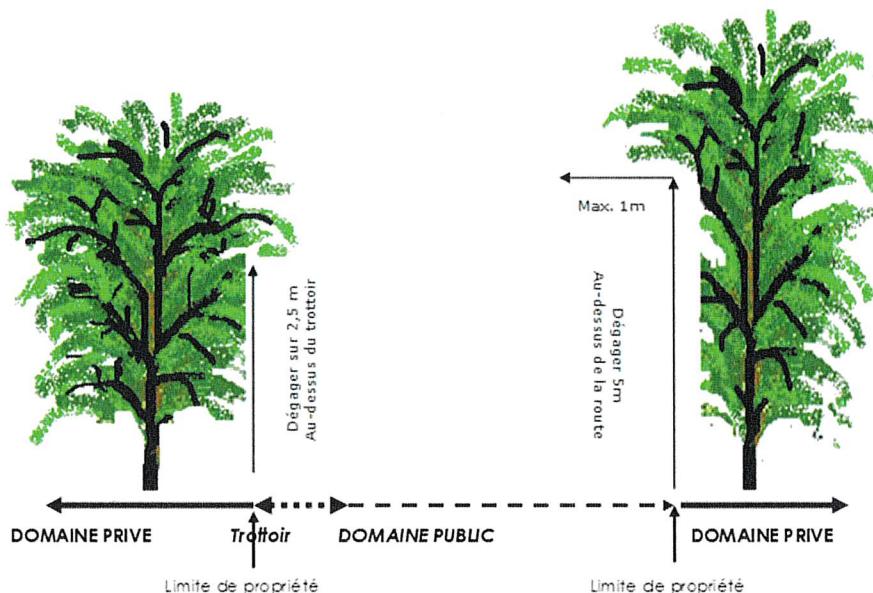
Emondage des haies et élagage des arbres

Rappel à tous les propriétaires

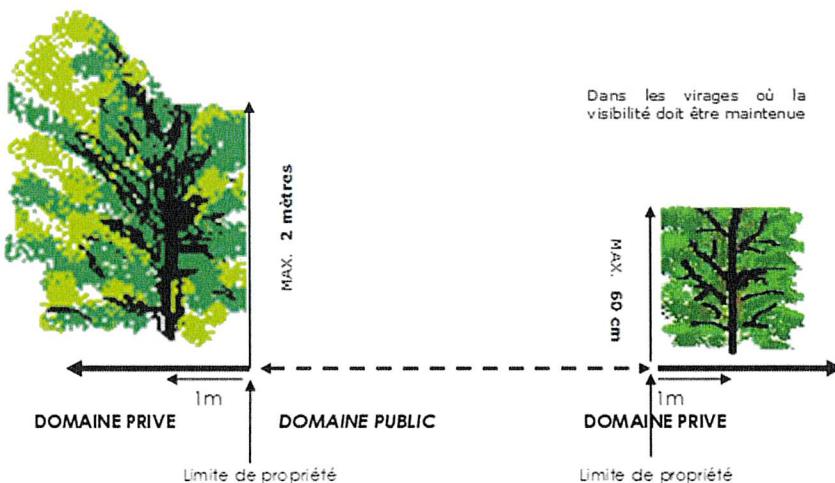
Selon le règlement communal sur la protection, la plantation et l'émondage des arbres et buissons, la Municipalité de Borex rappelle à **tous les propriétaires ou locataires de fonds** que les haies, buissons, arbres et autres plantations aboutissant en bordure de routes et

chemins publics, dans les courbes, intersections et aux sorties privées, qu'ils sont tenus d'effectuer des émondages et élagages, de manière à ce que les haies ou arbres n'empêtent pas sur le domaine public et ne gênent pas la circulation, la signalisation et la visibilité.

TAILLE DES ARBRES



TAILLE DES HAIES





La voix des Borésiens

Urgence Climatique (2)

Dans un précédent numéro du PÊCH'LUNE nous avons vu que le **système alimentaire mondial** était la source reconnue d'une grande part des émissions de gaz à effet de serre (GES). Et aussi qu'il nous était possible à chacun, par nos choix et actions, d'en réduire le volume émis. Des pistes nous étaient données dans le domaine de nos choix de consommations d'aliments.

Cet article traite du **gaspillage alimentaire**, qui est par ailleurs aussi un gâchis de précieuses ressources primaires : terres arables – eau – énergies – et bien sûr de travail pour rien. Il est de plus dommageable pour notre portefeuille : en moyenne, les ménages suisses à eux seuls jettent chaque année pour plus de 600 francs de nourriture par personne.

Sur l'ensemble des secteurs 2,8 millions de tonnes de denrées alimentaires sont ainsi

perdus chaque année en Suisse. Cela correspond à 330 kilos par personne et par an, soit environ un quart des gaz à effet de serre produits par notre alimentation (Source : OFEV, 2019)

Précisons qu'il faut faire la distinction entre les pertes évitables et inévitables. Les premières concernent toutes les denrées mangeables qui n'atterrisse pas dans nos assiettes, par exemple parce qu'elles ont pourri ou parce que de « qualité insuffisante ! » : aliment difforme, pas assez grand, trop laid ; par exemple sur 100 pommes de terre récoltées, seules 34 seront effectivement consommées ; les 66 autres, même parfaitement comestibles, sont éliminées ! Les secondes regroupent les épluchures, les os ou encore les aliments contaminés par des agents pathogènes malgré des conditions de stockage correctes.

Voilà le tableau brossé. Ajoutons qu'il est estimé que les consommateurs sont responsables d'un tiers de ces gaspillages. Ils ont donc le potentiel d'agir pour les réduire.

Voici quelques pistes pour les **secteurs de gaspillage** suivants permettant à chacun d'agir :

Part dans l'agriculture : 13%

° favoriser circuit court alimentaire : de proximité / de la ferme / du marché

° choix de qualité dite « inférieure »

.. de l'industrie / commerces : 41%

° acheter plus de produits non-transformés et complets

° acheter des fruits et légumes label unique / de qualité « inférieure »

.. des consommateurs : 31%

° analyser ses propres gaspillages et les valoriser (en Fr.), et en « charge environnementale » (UCE/kg) pour en prendre pleinement conscience (à évaluer avec l'illustration ci-contre)

° décider et appliquer des règles anti-gaspi en s'aide de conseils (* FRC)

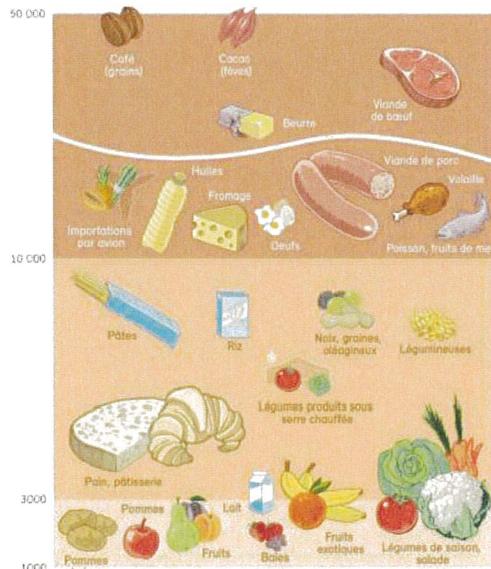
° planifier ses menus et ses listes des achats, éviter les achats compulsifs

° mieux faire ses achats l'estomac plein qu'avec une petite faim

° avant de jeter se fier à ses sens plus qu'aux « dates limites »

° créer des repas fun avec les restes

*FRC (Fédération Consommateurs Romands) : <https://www.frc.ch/dossiers/la-frc-contre-le-gaspillage-alimentaire/>



Impact environnemental dû aux déchets évitables (UCE/kg)

la grosseur relative des aliments indique leur part du gaspillage

la hauteur dans tableau le nb. D'UCE/kg (échelle de gauche)



Actuellement, sur le plan mondial, sans le gaspillage alimentaire, l'humanité pourrait se nourrir avec 1/3 de moins de terres agricoles – ces 500 millions d'hectares représentant 7 fois la surface agricole de l'Europe – terre que l'on pourrait « rendre » à la nature sauvage, permettant d'y favoriser la biodiversité, et partiellement reboisée favorisant ainsi l'absorption du CO₂. De plus cela réduirait de 1/3 les besoins d'eau et d'énergie utilisés pour

produire des tonnes d'aliments que personne ne mange.

Enfin imaginons l'énormité de l'économie potentielle qui permettrait de mieux rémunérer le monde agricole tout en réduisant les coûts pour les consommateurs.

Réduire ce gâchis est entre nos mains : agissons.

Albert Rusterholz, membre de « Grands-Parents pour le Climat »

Travail de maturité de Sibylle, étudiante au Gymnase de Nyon



Sibylle, Borésienne, dans le cadre de son travail de maturité, s'intéresse aux différents types de composts et plus particulièrement au lombricompostage.

Le lombricompostage, qu'est-ce que c'est ?

Ce type de compost consiste à utiliser des vers comme principal composteur pour obtenir du terreau et de l'engrais liquide, contrairement au compostage traditionnel qui est un processus de décomposition des déchets organiques par des microorganismes.

Les lombrics mangent efficacement les déchets et empêchent donc leurs fermentations. De plus, leurs déplacements dans le lombricompost aèrent celui-ci et empêchent le développement des bactéries anaérobies (bactéries vivant sans oxygène). Ce sont ces deux paramètres qui sont principalement à l'origine des mauvaises odeurs dans un compost traditionnel, à l'inverse d'un lombricompost qui produit une odeur plus proche des sous-bois.

Et comment cela fonctionne ?

Son fonctionnement est assez simple; plusieurs plateaux troués sont posés les uns sur les

autres, les déchets alimentaires sont déposés sur le plateau le plus haut. Dans le troisième plateau se trouve les déchets transformés en compost, appelé le lombricompost. Lorsque le plateau du haut est plein, on en ajoute un vide au-dessus, et ainsi de suite. Dans le plateau le plus bas se trouve le deuxième produit des vers, le « thé de vers », un engrais liquide, qu'il faudra diluer 10 fois pour l'utiliser dans les plantes.

Le lombricompost est moins adapté aux gros volumes que notre compost de jardin et est plutôt destiné aux petits ménages.

Cependant, le plus gros avantage du lombricompost est qu'il ne dégage pas d'odeurs et est nettement plus petit qu'un composteur classique, il trouve facilement sa place dans une cuisine, sur un balcon ou même dans un coin de cave. Intéressés par le lombricompost ? N'hésitez pas à contacter Sibylle, qui vous guidera dans la fabrication de votre lombricomposteur.

Mail: sibyllemarche@gmail.com

Tél : +41 76 208 2608



Construction du nouveau bâtiment de la voirie



Difficile de passer à côté, son implantation aux abords du parking Petaney au centre du village le rend visible de tous ! Afin de remplacer notre vétuste local de voirie, a débuté en début d'année le chantier de la construction d'une nouvelle halle de voirie. Les travaux avancent bien et vous pouvez aller contempler les murs de béton apparent. Le montage de l'ossature bois en façade terminé et avec la pose de la charpente courant juin, le gros œuvre arrivera à bout touchant et pourra laisser place aux travaux de second œuvre dans le courant de l'été.

Des panneaux photovoltaïques recouvriront l'ensemble de la toiture permettant au bâtiment de couvrir ses besoins en énergie de manière durable et renouvelable.

Ce bâtiment dont l'inauguration est prévue dans le courant de l'automne 2023, accueillera notre service de voirie dans des conditions répondant aux exigences des diverses réglementations en vigueur notamment du point de vue de la sécurité, des normes incendie et de la protection des eaux.

Des toilettes publiques permettront également aux usagers de la place de jeux ainsi que de l'aire sportive de Petaney un accès pratique aux commodités.

Sabrina Perraudin, Municipale

Mobilité douce

MouV

Récompenses à la mobilité active

Avec la fonction «MouV», obtenez des points à chaque kilomètre en pratiquant la marche ou le vélo. Gagnez des prix et participez aux divers défis régionaux.

Disponible sur notre app : guichet-mobile.ch/app

tirage au sort chaque mois

Un service pour l'économie et la mobilité développé par **Région de Nyon**

Participez à MouV, le défi qui récompense la mobilité active

La Région de Nyon lance l'action MouV sur son application Guichet Mobile, avec pour objectif d'inciter à la mobilité active. Cette nouvelle rubrique permet aux personnes inscrites de cumuler des points pour chaque kilomètre et itinéraire entrepris en marche ou à vélo, avec la possibilité de gagner des prix lors de tirages au sort mensuels et campagnes spécifiques. Pour participer, il suffit d'accéder à la rubrique MouV et d'activer le bouton «démarrer» lorsqu'on débute son parcours, puis de le désactiver à la fin. Le nombre de points est mis à jour après chaque parcours et le total s'affiche dans votre profil. Dans la rubrique correspondante, vous pouvez également voir votre classement par rapport aux autres personnes qui participent à la campagne. Chaque mois, un tirage au sort est organisé parmi les personnes ayant atteint l'objectif du défi. Des prix supplémentaires sont à gagner lors des campagnes spécifiques (défis interentreprises, intercommunaux, rallye à vélo, etc.)



Agenda des manifestations

Séances à venir du Conseil communal 2023 (ouvertes au public)

Les lundis 02 octobre, à 20h00 et 04 décembre 2023, à 19h00.

Manifestations

1er août 2023 – Fête Nationale, organisée par la Commune de Crassier

12-13 août 2023 – Nuit des Perséides.

02 septembre 2023 – 50^{ème} anniversaire de la SDB, programme suivra

22 septembre 2023 – La Nuit est Belle.

Carnet rose



Les bébés nés de juin 2022 à mai 2023

Noam, Derya, Thomas, Solène, Leif, Adriano, Pedro, Kayron et Diana

Carnet noir

En souvenir de :



Verena Imholz,
Gérald Champendal,
Jean-Claude Grosbierre,
Denise Gigon,
Monique Perret et
Madeleine Kocher, qui nous ont quitté en 2022,
Otto Liniger et Pierre-André Dancet, qui nous ont quitté en 2023.

Informations communales

En vente à l'administration

Carte de stationnement sur le territoire communal valable uniquement sur les places à temps limité au tarif de CHF 8.- la journée

Sacs à ordures ménagères taxés de 17, 35, 60 et 110 litres

Carte de 10 entrées pour la piscine intercommunale de Chéserex – CHF 63.-

CHF 45.-/enfant

Carte CFF, disponible à la Commune de Chéserex uniquement au prix de CHF 47.-

Décisions conseil communal

Assemblée communale du lundi 03 avril 2023

- 1) Acceptation du préavis 15-2023 concernant la demande de crédit de CHF 157'000. — TTC destiné à financer la réparation du réseau d'eaux claires et d'eaux usées communal.
- 2) Acceptation du préavis 16-2023 concernant la demande de crédit de CHF 136'000. — TTC destiné à financer l'installation de panneaux photovoltaïques (PV) sur la nouvelle halle communale.

Ouverture estivale

Le Greffe Municipal et la Police des constructions seront fermés du 31 juillet au 4 août 2023 inclus.

Le Bureau de l'Office de la population et le Contrôle des habitants sera fermé du 3 juillet au 21 juillet 2023 inclus.

La Municipalité ne siégera pas du lundi 24 juillet au dimanche 11 août 2023 inclus.

Ramassage des ordures

En raison de la Fête nationale — le ramassage des ordures se fera le mercredi 2 août 2023.



Rappel des horaires de la déchetterie intercommunale

Les horaires de la déchetterie restent inchangés durant la période estivale

Lundi 17h00 – 19h00
Mercredi 17h00 – 19h00
Vendredi 17h00 – 19h00
Samedi 08h30 – 12h30

Déchetterie intercommunale Signy-Avenex, chemin du Glassey.

Information complémentaire de la Municipalité

- Election complémentaire 2023 – à la suite du dépôt d'une seule candidature, la Municipalité a accueilli au sein de son collège M. Yves Gallay. Elle lui souhaite la bienvenue.
- La Municipalité et le personnel communal vous souhaite un bel été et de bonnes vacances



Horaires de l'administration communale

Greffé municipal et Police des constructions

lundi 08h30 – 11h30

mardi 08h30 – 11h30 et 15h00 – 18h00

vendredi 08h30 – 11h30

Email : admin@borex.ch

Tél greffe : 022.367.13.33

Tél police des constructions : 022.367.20.07

Contrôle de l'Habitant

lundi 09h00 – 11h00 à Borex

mercredi 07h00 – 10h00 à Crassier

mercredi 15h00 – 18h00 à Bore

jeudi 09h30 – 11h30 à Crassier

vendredi 09h30 – 11h30 à Borex

Tél : 022.367.20.12

Email : cdh@borex.ch

Editeur du Pêch'Lune : Greffe communal, Au Village 13, 1277 Borex.

Tél : 022 367 13 33

Email : admin@borex.ch